

Communiqué phytosanitaire

n° 20 du 18 juin 2025

SOMMAIRE

Arboriculture

- Feu bactérien
- Carpocapse des pommes, poires et abricots
- Puceron lanigère
- Carpocapse des prunes
- *Drosophila suzukii*
- Mouche de la noix
- Maladie du plomb
- Enquête sur les dégâts des ravageurs 2025

Viticulture

- Météo et phénologie
- Mildiou et oïdium
- Mesures CSP
- Irrigation
- Botrytis
- Flavescence dorée
- Etats généraux

ARBORICULTURE

FEU BACTÉRIEN

Les premiers symptômes sur pousses ont été observés la semaine dernière. Des symptômes continuent d'apparaître dans les plantations de l'année. Il est impératif de les contrôler plusieurs fois par semaine, de supprimer rapidement les symptômes (plus 50 cm de bois sain sur pommier et 1 m sur poirier et cognassier), en respectant les mesures d'hygiène, et de supprimer les fleurs.

Pour rappel selon la [décision de portée générale](#) de l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères relative à la lutte et à la surveillance contre le feu bactérien du 12 mars 2025, la surveillance doit être effectuée comme suit :

- toutes les parcelles atteintes par le feu bactérien **en 2025**, au minimum **2 fois par semaine depuis l'apparition des premiers symptômes et jusqu'à fin juillet**, puis 1 fois par semaine jusqu'à la chute des feuilles et enfin un contrôle d'automne sur pommier et un contrôle d'hiver sur poirier pour détecter la présence de chancres,
- toutes les parcelles de fruits à pépins situées entre Chamoson et Sierre (périmètres 1 et 2), au moins trois contrôles entre mi-juin et fin août,
- quiconque possède des plantes hôtes du feu bactérien dans le canton du Valais doit vérifier au minimum une fois par année (juillet-août) si ses plantes sont contaminées par le feu bactérien.

Tout soupçon ou constat de feu bactérien doit être signalé à l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères. L'annonce peut être faite directement sur l'application [ArcGIS Survey 123](#) ou [via notre site internet](#).

CARPOCAPSE DES POMMES, POIRES ET ABRICOTS

Le vol et la ponte du carpocapse sont en cours. Renouveler le virus de la granulose selon les recommandations de la firme. En bordures de parcelles et dans les secteurs critiques, un contrôle des fruits est conseillé. Mis à part pour les applications de virus de la granulose, le seuil d'intervention pour un traitement spécifique varie entre 0,5 et 2 % de fruits attaqués.

PUCERON LANIGÈRE

La régulation naturelle par les forficules et les guêpes parasitoïdes s'est intensifiée à partir de fin mai/début juin. Si nécessaire, une application de pirimicarbe peut être effectuée (traitement jusqu'à la base du tronc à litrage élevé). Seuil de tolérance : 10-12 % de pousses annuelles infestées.



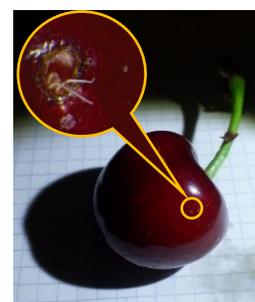
CARPOCAPSE DES PRUNES

Selon SOPRA, l'éclosion des larves de la 2^e génération a débuté il y a quelques jours. Si nécessaire, un traitement avec un larvicide peut être effectué. Il est conseillé d'effectuer des contrôles dans les parcelles afin de mieux placer les traitements. Seuil de tolérance : 1-3% de pontes ou attaques sur fruits. Pour les produits homologués contre ce ravageur, veuillez consulter le [communiqué n° 19](#). Attention à respecter le délai d'attente selon vos variétés.

DROSOPHILA SUZUKII

Les captures dans le réseau de pièges sont en augmentation, mais restent faibles (en moyenne, 20 individus par piège). Lors du premier contrôle sur cerises, en moyenne 10% des 200 fruits contrôlés présentaient des pontes, mais avec des attaques très variables selon les lots (0 à 18%). Nous vous recommandons d'effectuer des contrôles sur fruits pour surveiller vos parcelles.

Les mesures d'hygiène doivent être rigoureusement appliquées lors des récoltes des fruits à noyaux et des baies afin de réduire le risque d'infestation (voir [communiqué n° 18](#)).



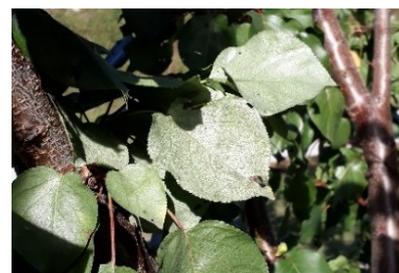
Pour les produits phytosanitaires homologués contre *D. suzukii*, voir [communiqué n° 16](#).

MOUCHE DE LA NOIX

C'est le moment de mettre en place les pièges englués jaunes pour le suivi du vol de la mouche du brou de la noix.

MALADIE DU PLOMB

La maladie du plomb est provoquée par le champignon *Chondrostereum purpureum*. Elle peut se manifester sur la plupart des arbres fruitiers, mais est toutefois plus fréquente sur les espèces à noyau. Le champignon pénètre dans l'arbre à la faveur des blessures et des plaies de taille. Sous l'effet d'une toxine sécrétée par le champignon, une mince couche d'air s'interpose entre l'épiderme et le parenchyme de la feuille, ce qui lui donne un aspect plombé (argente) caractéristique.



La lutte contre la maladie du plomb est très difficile et se limite à des **mesures préventives**. Les arbres atteints doivent être arrachés. Afin que le champignon ne puisse pas former de fructification, le bois (y c. les souches) doit être éliminé de la parcelle et brûlé. Ne pas laisser de bois morts à proximité des vergers. Les plaies de taille doivent être protégées le plus rapidement possible en appliquant un mastic. Désinfecter les sécateurs fréquemment, et particulièrement à chaque changement de parcelle.

ENQUÊTE SUR LES DÉGÂTS DES RAVAGEURS 2025 EN ARBORICULTURE

La Fruit-Union Suisse (FUS) a mis en ligne un rapide questionnaire pour le recensement des dégâts des ravageurs au cours de la campagne 2025 : <https://www.swissfruit.ch/fr/enquete/>. Il est important de compléter ce formulaire pour appuyer les demandes d'homologation d'urgence pour la saison 2026. Merci pour votre collaboration.



VITICULTURE

MÉTÉO ET PHÉNOLOGIE

Depuis mercredi dernier, 0,4 mm et 16,6 mm de pluie sont tombés respectivement dans le Vispéral et à Vétroz. Ce cumul varie fortement selon les régions. Selon [météo suisse](#), le temps pour ces prochains jours s'annonce ensoleillé et les températures élevées (27 à 32°C) vont entraîner une croissance rapide des baies. En fin de semaine, des averses ou orages isolés ne sont pas exclus en fin de journée.

Concernant la phénologie, la vigne se situe actuellement entre les stades BBCH 71 et 73 « nouaison » et « développement des baies » entre Châteauneuf et Leytron.

MILDIOU ET OÏDIUM

Des symptômes sur feuilles s'observent plus fréquemment que la semaine dernière, mais la pression n'est actuellement pas alarmante. Les prévisions météorologiques annoncées pour les deux prochaines semaines limitent les conditions favorables à la propagation du mildiou. Veiller toutefois à anticiper les éventuels orages qui pourraient favoriser l'apparition de l'oïdium.

MILDIOU

Les sorties ponctuelles de taches de mildiou sont probablement issues des précipitations du 7 juin dernier. Les précipitations de vendredi 13 dernier ont pu provoquer des infections qui se termineront sur feuille entre le 19 et le 21 juin prochain (apparition de symptômes).

Le renouvellement du traitement contre le mildiou est à effectuer au plus proche des prochaines pluies. En fonction des conditions météorologiques prévues pour ces prochains jours, il est possible d'attendre 10 à 12 jours avant d'effectuer le renouvellement. Rester cependant attentif à **la rosée** pouvant favoriser des repiquages. La dose recommandée de 200-300 g/ha de cuivre métal est à adapter selon la présence, la fréquence et l'intensité des symptômes.

OÏDIUM

Une progression des symptômes d'oïdium est observée par rapport à la semaine dernière, notamment sur les cépages et secteurs les plus sensibles, ce qui invite à une vigilance renforcée.

La qualité d'application des produits phytosanitaires **dans la zone des grappes est essentielle** à ce stade phénologique. Les baies fraîchement formées sont mises à nue, sensibles aux maladies fongiques et nécessitent une protection phytosanitaire sans faille. La surface d'une baie de 5 mm est 25 fois plus importante que celle d'une baie de 1 mm.

Il est de ce fait recommandé de **gérer l'enherbement**, de **prioriser l'effeuillage** dans les zones sensibles et/ou qui présentent des symptômes sur inflorescence/grappe, de **traiter en face par face** et de compléter les traitements effectués par des hélicoptères ou par des drones avec **une application au sol**.

Les traitements sont à raisonner selon les risques et la présence de symptômes au sein de la parcelle. En présence d'oïdium sur grappe, il est primordial de stopper l'infection avant la fermeture de la grappe, stade à partir duquel il est difficile d'intervenir efficacement.

Comme pour le mildiou, il est recommandé d'adapter la dose de soufre mouillable selon la fréquence et l'intensité des symptômes présents.

- ➔ Si aucun mycélium n'est présent, une dose de 4kg/ha de soufre mouillable est conseillée.
- ➔ En cas de présence occasionnelle, 5kg/ha suffisent.
- ➔ Dans les parcelles fortement atteintes, un traitement intercalaire en face par face de 6kg/ha de soufre mouillable (possible avec du bicarbonate de potassium) est conseillé. Un poudrage est également envisageable (voir [communiqué de la semaine dernière](#)).

MESURES CSP : NON RECOURS AUX INSECTICIDES, ACARICIDES ET FONGICIDES APRÈS LA FLORAISON

Pour les parcelles inscrites aux mesures CSP « [Non recours aux insecticides, acaricides et fongicides après la floraison](#) », l'application de produits phytosanitaires est limitée aux matières actives admises en viticulture biologique. Cette condition s'applique dès que la variété la plus précoce de la surface inscrite aux CSP atteint le stade BBCH 73 « développement des baies » (les baies ont la grosseur d'un plomb de chasse).



73 Baies de la taille de plombs de chasse

IRRIGATION

Face aux sécheresses accrues, la Confédération a mis en place un système d'alerte national (www.secheresse.ch) proposant des prévisions sur la sécheresse. Cet outil aide les cantons et les communes à anticiper la gestion de l'eau.

Avec l'augmentation des températures et la probable absence de précipitations ces deux prochaines semaines, il est actuellement conseillé de surveiller les jeunes vignes, les repiquages et les nouvelles plantations qui peuvent nécessiter une irrigation. Si l'irrigation se fait par aspersion, renouveler le traitement dans les 48h après l'apport d'eau.

BOTRYTIS (POURRITURE GRISE)

La lutte contre le botrytis repose prioritairement sur la mise en place de mesures préventives telles que la maîtrise de la vigueur par une diminution de la fumure azotée ou la mise en place d'un enherbement, un effeuillage adapté de la zone des grappes ([voir communiqué du 11 juin 2025](#)), ou la gestion de la charge.

Couper les grappes par le milieu montre une excellente efficacité, généralement supérieure à celle d'un traitement chimique. Cette pratique réduit également les risques de blocage de maturation en fin de saison (folletage) et limite le dessèchement de la rafle.

Pour rappel, les fongicides anti-mildiou ont une efficacité secondaire contre la pourriture grise.

Un traitement spécifique avec un anti-botrytis est à raisonner selon la sensibilité du cépage et l'historique de la parcelle. Si nécessaire, son application est à réaliser juste avant la fermeture de la grappe (attention aux risques accrus de résidus dans les vins).

FLAVESCENCE DORÉE

Le premier traitement contre le vecteur de la flavescence dorée « *Scaphoideus titanus* » est actuellement terminé. Le second traitement est à effectuer entre le **19 et le 26 juin 2025**.

Pour rappel : le pyrèthre peut être incorporé dans la bouillie de traitement, mais n'est pas miscible avec le Myco-Sin.

ÉTATS GÉNÉRAUX

Les Etats généraux de la viti-viniculture se sont déroulés le 28 avril dernier avec la participation de près de 250 professionnels de la vigne et du vin.

Nous avons le plaisir de vous informer que tous les éléments écrits lors de cette réunion ainsi qu'un rapport de données brutes sont désormais disponibles pour consultations via ce [lien](#).

Si vous souhaitez nous faire part d'éléments sur l'une ou plusieurs thématiques, vous pouvez le faire jusqu'au **31 août prochain** via le [questionnaire suivant](#).

Nous vous remercions d'avance pour votre intérêt et participation.

Service cantonal de l'agriculture

